



VILLE DE SAINTE-ADELE

INVITATION AUX PERSONNES INTERESSEES AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

SECOND PROJET DE REGLEMENT 1200-2012-Z-18 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 1200-2012-Z

Avis public est donné qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du 5 avril 2017 concernant le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté le second projet à sa séance ordinaire du 18 avril 2017.

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 1200-2012-Z-18 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard le **4 mai 2017 à 16h15**.

L'objet du règlement est de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions (OMNIBUS).

DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

Le projet de règlement 1200-2012-Z-18 peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées sur **l'ensemble des zones concernées du territoire** afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CONDITIONS DE VALIDITE D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau du greffier au plus tard le **4 mai 2017 à 16h15** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement 1200-2012-Z-18 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

COPIE DU PROJET DE REGLEMENT :

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 26 avril 2017

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA